

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

LANDES LE GAULOIS

Proces-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, Le 16 juin avril à vingt heures les membres du conseil Municipal de la commune de Landes-le-Gaulois, dûment convoqué se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PESCHARD Éric maire.

Date de la convocation : 11/06

/2026

Présents : Mrs et Mmes PESCHARD Éric, CHEVALLIER Jana, GUILLOT Cataline, DELUGRÉ Maryse, THUAULT Daniel, GOUFFAULT Mathieu, DUBUS Béatrice, FLORET Olivier, MERCIER Marie-Luce, LAHILLONE Emilie, CHEVALIER Anne-Sophie, Hamelin Alban, DELORT Clément
Absent : PRIOUX Nicolas

Secrétaire : Chevalier Anne-Sophie

Mr PRIOUX Nicolas a donné procuration à Mme GUILLOT Cataline

OBJET : TARIFS CANTINE 2026/2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire. Ainsi le repas passe de 3,60€ à 3,70€ à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les repas pour les extérieurs (non relatif au fonctionnement de l'école ou de la commune) comme les formations CNFPT ou l'étoile cyclo sont au tarif de 4€90

TARIFS DE LA GARDERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs pour la rentrée 2026/2027 :

- de permettre aux enfants ne résidant pas sur la commune d'aller à la garderie dans la limite des places disponibles.
- de maintenir une double tarification pour la garderie.

Les tarifs sont fixés comme suit : 1.20€/enfant le matin et 1.20€/enfant le soir pour les enfants habitant la commune

3€10/enfant le matin et 3€10/enfant le soir et pour les enfants extérieurs à la commune.

Compte tenu que les communes de Pray et de Lancôme n'ont ni école ni garderie, ni transport scolaire, les enfants originaires de ces communes paieront le tarif commune, soit 1.20€

SUBVENTIONS COMMUNALES 2026:

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Nordic Val de Loire Landes le Gaulois	200.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	600.00 €
- Chalancoeur	300.00 €
- Flamme landaise	3 500.00€
- Association du patrimoine de Landes-le-Gaulois	250.00€ + 100€ (convention)
- SID	200€
- Souvenirs français	25€

Mr Thuault s'abstient pour le vote de la subvention relative à l'association du patrimoine

Mr Gouffault s'abstient pour le vote de la subvention relative à l'association Amicale des sapeurs-pompiers et de la Chalancoeur

Le Maire, Éric PESCHARD

